



En colocation: mon propriétaire vend la maison

Par **Adélevanèque**, le **18/07/2011** à **13:27**

Bonjour, rn rn Je suis co-locataire d'une maison. Le propriétaire dit vouloir vendre la maison en urgence pour des raisons familiales. Je ne crois pas à ce qu'il dit. Pourquoi? rn 1. il a acheté la maison il y a à peine 1 an et il est juste mandataire rn 2. j'étais déjà locataire quand il a acheté la maison rn 3. le montant de mon loyer est inférieur à celui des autres locataires car le prix de mon loyer a été fixé par l'ancien propriétaire. Après l'acquisition, le nouveau propriétaire m'a fait un avenant avec les termes du contrat. rn 4. Il a voulu augmenté mon loyer, je n'ai pas accepté rn 5. j'ai un bail individuel alors qu'il aurait voulu un bail commun rn rn Pour toutes ces raisons, je pense qu'il veut tout simplement m'expulser. rn rn Quels sont mes droits? A-t-il le droit de procéder ainsi alors qu'il n'a rien à me reprocher de légitime? rn Que dois-je faire? rn rn Merci de votre aide.

Par **mimi493**, le **18/07/2011** à **14:11**

Est-ce qu'il a envoyé un congé pour vente par LRAR ou par huissier ? rn Quand se termine votre bail ?

Par **Adélevanèque**, le **18/07/2011** à **14:14**

NON. rn Il m'a juste envoyé un texto à 4h du matin pour me dire qu'il doit vendre la maison. rn Mon bail est pour 1 an en tacite reconduction. Il s'est terminé le 30 juin 2011. Mais

n'ayant reçu aucune information de sa part me disant qu'il ne souhaite pas renouveler mon bail, je suppose, comme tous les ans, qu'il est reconduit automatiquement. rnDans le bail il doit respecter 2 mois de préavis.

Par **vanceslas**, le **19/07/2011 à 22:52**

Bonsoir êtes vous dans une maison meublée où es-ce une location vide ? Si location vide le bail n'est pas d'un an renouvelable par tacite reconduction mais de trois ans à partir de là vous êtes tranquille jusqu'au 30 juin 2014

Par **mimi493**, le **20/07/2011 à 00:46**

Et si vous êtes en meublé en bail d'un an, le contrat s'est automatiquement renouvelé pour un an

Par **Adélevanèque**, le **20/07/2011 à 11:28**

Bonjour, rnJe suis en location meublée.

Par **Adélevanèque**, le **20/07/2011 à 11:29**

Que dois-je faire face à cette situation?

Par **mimi493**, le **20/07/2011 à 11:57**

Rien, votre bail se continuera avec le nouveau propriétaire

Par **Adélevanèque**, le **20/07/2011 à 22:02**

MERCI A TOUS POUR VOTRE AIDE